

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME D'UNIVERSITE
D'ÉPIDÉMIOLOGIE NUTRITIONNELLE
ENSEIGNEMENT VIA INTERNET**

3e Cycle

UFR de rattachement : Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Il est créé par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2010-2011, un Diplôme d'Université d'épidémiologie nutritionnelle enseignement via internet.

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de cette formation les étudiants doivent être capable de :

- comprendre les problèmes d'épidémiologie nutritionnelle,
- faire une analyse critique de travaux réalisés dans ce domaine,
- mettre en œuvre et analyser une étude épidémiologique descriptive, analytique ou évaluative utilisant les outils spécifiques de la nutrition.

ARTICLE III : RESPONSABLES

Responsable principal :

Docteur Catherine FEART

I.S.P.E.D.

Inserm U897

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 47 30 42 04

E-mail : catherine.feart@u-bordeaux.fr

Co-responsable :

Professeur Vincent RIGALLEAU

Hôpital Haut-Lévêque

Service Diabétologie-Nutrition

Avenue de Magellan

33604 PESSAC Cedex

Tél. : 05 57 65 60 78

E-Mail : vincent.rigalleau@chu-bordeaux.fr

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **20** et le maximum à **100**.

B) Durée des études et rythme de la formation :

La formation dure une année universitaire et elle se déroule tous les ans.

C) Enseignement théorique : volume horaire, lieu des enseignements :

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **100 heures**, l'enseignement s'effectue via internet.

Les candidats doivent :

- Disposer des outils informatiques permettant d'accéder au site d'enseignement à distance,
- Disposer des logiciels de bureautique standard, au minimum un traitement de texte et un tableur.

Le programme des cours est le suivant :

- Méthodes d'enquêtes alimentaires utilisables en épidémiologie nutritionnelle,
- Mesures anthropométriques et biologiques,
- Description des variables nutritionnelles,
- Epidémiologie analytique : relations entre aliments / nutriments et état de santé,
- Elaboration de profils de consommateurs,
- Evaluation de l'impact d'interventions nutritionnelles,
- Exemple d'études épidémiologique analytique en nutrition,
- Nutrition et cancer.

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

A) Conditions de titres :

Peuvent être admis à s'inscrire, après autorisation du responsable de la formation de l'enseignement :

- les titulaires du D.U. de Méthodes et pratique en épidémiologie,
- les titulaires du Master 1 de Santé publique ou équivalent,
- les titulaires d'un titre équivalent à l'un de ces 2 diplômes.

Sur dérogation accordée par le responsable de l'enseignement, des professionnels justifiant d'au moins 1 an d'expérience dans le domaine de la santé publique peuvent être également être autorisés à s'inscrire.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

B) Lieu d'inscription :

Les inscriptions s'effectuent auprès du service de la Scolarité D.U. Santé de l'université de Bordeaux.

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

Les frais de formation s'élèvent à :

En formation initiale : 600€/an

En formation continue :

- reprise d'études non financée : **1200€/an**
- reprise d'études financée : **1700€/an**

Cas particulier :

Si la formation est financée par l'I.N.S.E.R.M. : 1200€/an,

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

Il est organisé une session d'examen par an.

A) Composition du jury :

Le jury, présidé par le responsable du diplôme comprend deux enseignants de rang A et un enseignant de rang B.

B) Lieu des examens :

Les examens se déroulent dans les locaux de l'université de Bordeaux, sur le site de Carreire, pour les étudiants résidant en France métropolitaine, ils seront délocalisés selon les modalités qui leur seront indiquées ultérieurement pour les autres étudiants.

C) Nature des épreuves :

Le contrôle des connaissances s'effectue en cours et en fin de formation selon les modalités suivantes :

- trois épreuves en contrôle continu, sous forme de Questions à Réponse Libre ou de Questions à Choix Multiple ou d'un devoir à rendre par Internet, notée chacune sur 20 et dotée chacune d'un coefficient 1 ;
- une épreuve finale écrite anonyme en présentiel d'une durée de 4 heures, notée sur 20 et dotée d'un coefficient 6.

Au total les épreuves en contrôle continu comptent pour 1/3 et l'épreuve finale compte pour 2/3 de la note totale ramenée sur 20.

D) Validation :

Pour être déclarés admis les candidats doivent obtenir la moyenne générale, toute note inférieure à 6 sur 20 à l'épreuve écrite de l'examen final est éliminatoire.

E) Condition de redoublement :

Le redoublement peut être autorisé par décision du Président du jury.

Le bénéfice des notes obtenues aux épreuves pratiques peut être conservé au titre de l'année universitaire suivante moyennant l'inscription et l'acquiescement de droits complets.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme d'université d'épidémiologie nutritionnelle – enseignement via internet, est délivré aux candidats admis, sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil de l'I.S.P.E.D. du 29/06/2010
C.A. du 08/07/2010

Modifications : Conseil de l'I.S.P.E.D. du 16/05/2012
C.E.V.U. du 04/10/2012
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 05/06/2014
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 19/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 30/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 19/06/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

Suspension en 2022-2023 (1 an) :
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 17/05/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022
(Version 8)